

# Liste d'Aptitude : DEPÔT DES CANDIDATURES

Absence de tableau d'avancement en 2017, limitation du nombre de passage des concours, taux de réussite aux concours en berne... La Direction Générale réduit a minima les possibilités de promotion interne. Les CAP locales de liste d'aptitude aux grades de contrôleur et d'inspecteur n'en sont que la triste illustration.

Les budgets successifs d'austérité expliquent la baisse des promotions donc l'augmentation de la sélectivité des listes d'aptitude. Que cela ne décourage pas votre candidature.

La date limite de dépôt est fixée au 10 septembre pour les listes d'aptitude de C en B et de B en A.

## Ci-dessous le mode opératoire de validation des candidatures.

1

### Conditions

- Être en position d'activité à la date d'effet de la promotion
- Remplir les conditions statutaires listées ci-dessous

#### C en B

- 9 ans de services publics (c.f. cadre « *Services Publics* » ci-dessous) au 31 décembre de l'année de promotion par liste d'aptitude

#### B en A

- 15 ans de services publics (c.f. cadre « *Services Publics* » ci-dessous) au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de promotion par liste d'aptitude
- 8 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B (c.f. cadre « *Services Effectifs de catégorie B* » ci-dessous)

#### Service Publics

Services accomplis à la DGFIP ou toute autre administration en tant que titulaire, stagiaire, auxiliaire, contractuel de droit public, service militaire ou civil.

#### Services Effectifs de catégorie B

Services accomplis à la DGFIP ou toute autre administration (hors période interruptive d'activité) dans un corps de catégorie B en tant que titulaire ou stagiaire hors formation théorique.

#### Congé Parental

En cas de naissance à partir du 14 mars 2012, le congé parental compte comme service effectif :

- totalité du congé pendant la première année
- moitié du congé au delà



#### Candidature B en A

##### Agent passé C en B par LA

Un agent promu de C en B par liste d'aptitude depuis au moins 10 ans peut postuler « utilement » de B en A.

#### Services Préalables

La direction locale appréciera au cas par cas le parcours professionnel des agents n'ayant pas déroulé l'intégralité de leur carrière au sein de la DGFIP.

# 2

## Par voie dématérialisé Via SIRHIUS (rubrique « Ma Carrière »)

**C en B  
B en A**

**B en A uniquement  
choix de la spécialité**

### C en B

1. Cliquer sur « Liste d'aptitude de C en B DGFIP »
2. Dans le menu déroulant « Confirmation », choisir « Validé »
3. Cliquer sur « Demande »

### B en A

1. Cliquer sur « Liste d'aptitude de C en B DGFIP »
2. Dans le menu déroulant « Spécialité », sélectionner une valeur
3. Dans le menu déroulant « Confirmation », choisir « Validé »
4. Cliquer sur « Demande »

**Choix de la Spécialité**

- Gestion Publique
- Fiscalité
- Cadastre
- Hypothèque

*Cette option est irréversible.  
Elle conditionne les modalités d'emplois offerts en première affectation.*



**Promotion**  
En cas de promotion, vous vous engagez à rejoindre le poste attribué par l'Administration.

**Demande Ecrite**  
Les agents ne disposant pas de SIRHIUS :  
- agents absents des services  
- agents en fonction hors réseau DGFIP  
doivent produire une demande écrite auprès de la direction où ils sont affectés au 1<sup>er</sup> septembre.

**10 Septembre  
date limite de saisie**

# 3

## Rôle des CAP

**C en B**

CAP des Contrôleurs

**B en A**

CAP des Inspecteurs

**CAP Locale :** La CAP Locale a un rôle préparatoire. Les propositions des directeurs sont soumises à l'avis de la CAPL compétente. Seule la classification en « *excellent* » ouvre les portes à une promotion. En effet, seuls ces dossiers sont présentés en CAP Nationale par la direction locale.

### **CAP Nationale :**

Au plan national, pour chaque LA, un ordre de mérite unique est élaboré après comparaison des mérites respectifs des candidats, sur la base des propositions des directions arrêtées après avis de la CAPL. Les inscriptions au projet de LA sont prononcées dans la limite des possibilités de promotion selon l'ordre de mérite décroissant arrêté après interclassement des candidats ne relevant pas d'une CAPL.

**Les élu(e)s CGT en CAP locale se tiennent à votre disposition.**

### **CAP LOCALES CAPL n°2 Cadres B**

#### **Titulaires**

- |                  |                |
|------------------|----------------|
| ♦ Didier Vergé   | 05 62 97 98 54 |
| ♦ Martine Alègre | 05 62 44 40 48 |

#### **Suppléant(e)s**

- |                    |                |
|--------------------|----------------|
| ♦ Leila Bazerque   | 05 62 40 60 65 |
| ♦ Nathalie Monnier | 05 62 42 51 44 |

#### **Téléphones**

#### **Téléphones**

### **CAP LOCALES CAPL n°3 Cadres C**

#### **Titulaires**

- |                  |                |
|------------------|----------------|
| ♦ Philippe Peres | 05 62 42 51 56 |
| ♦ Pascal Tomas   | 05 62 40 60 64 |
| ♦ Sibèle Célerio | 05 62 40 75 69 |

#### **Suppléant(e)s**

- |                        |  |
|------------------------|--|
| ♦ Rachel Bourbon       | 05 62 93 88 07                         |
| ♦ Olivier Venturetti   | 05 62 56 76 14                         |
| ♦ Céline Garcie ( EDR) | Consulter Ulysse 65 selon intervention |

#### **Téléphones**

#### **Téléphones**

### **CAP LOCALES CAPL n°1 Cadres A**

#### **Titulaires**

- |                  |                |
|------------------|----------------|
| ♦ José Navarro   | 07 89 52 26 14 |
| ♦ Valérie Massip | 05 62 44 40 18 |

#### **Suppléant(e)s**

- |                      |                |
|----------------------|----------------|
| ♦ Jean Louis Preuilh | 05 62 44 21 55 |
| ♦ Murielle Vergé     | 05 62 32 72 59 |

#### **Téléphones**

#### **Téléphones**